

Rupture congé parental pour un militaire

Par ogmabreizh, le 29/10/2009 à 13:05

Bonjour,

mon épouse est actuellement en congé parental. elle est liée a un contrat de sous officier dans I armée de terre jusqu'a mars 2012. son congé parental est censé aller jusqu'à cette date (renouvellement de 6 mois a chaque fois). elle souhaiterai résilier son contrat, et mettre fin a son congé parental. sachant qu elle a signé un lien au service, qu'elle a son bsat GMA depuis decembre 2008, combien devra t elle rembourser a l'armée?

quelle démarche faut il faire?